

ANNEXE L

Formulaire de consentement parental à l'audition

Vous êtes le Parent ou le Tuteur légal d'un enfant (appelé "Mineur") qui est sur le point d'auditionner pour une publicité sous la juridiction de l'Entente collective nationale des annonces publicitaires ACTRA- ICA/ACA, qui établit les termes et conditions minimums pour l'engagement de Mineurs dans des publicités pour la télévision et la radio (sauf sous la juridiction de l'UdA ou de l'AFdeM). Cette Entente collective nationale des annonces publicitaires est disponible au bureau de l'ACTRA et vous sera fourni sur demande. En outre, si vous avez des questions, elles doivent être adressées au délégué des Mineurs de votre bureau local de l'ACTRA, qui est là pour vous aider. Veuillez lire attentivement ce formulaire de consentement, car il souligne vos responsabilités en tant que Parent si votre Mineur se voit proposer un engagement pour une annonce publicitaire.

1. Avant que le Mineur n'auditionne pour un rôle dans une publicité ou une infopublicité, vous, en tant que Parent, êtes tenu de lire le présent formulaire dans son intégralité, de le remplir et de le signer, puis de le renvoyer à l'Employeur (ou à la personne désignée par l'Employeur).
2. Vous êtes l'ultime responsable de la santé, de l'éducation et du bien-être de votre Mineur lorsque vous prenez des décisions concernant le Mineur en ce qui concerne son engagement dans un rôle dans une publicité radio ou télévisée. Plus vous serez informé, plus vous prendrez des décisions éclairées.
3. Tout d'abord, vous devez vous familiariser avec les exigences du rôle pour lequel votre Mineur est pressenti, ce qui implique généralement la lecture du scénario. Il peut être utile de parler avec l'Employeur, le directeur de casting ou le réalisateur pour avoir une idée claire de ce que le rôle implique.
4. Après vous être familiarisé avec les exigences du rôle, vous êtes tenu de divulguer ci-dessous tout antécédent ou état médical ou toute attitude ou condition psychologique dont vous avez connaissance et qui pourrait vraisemblablement interférer ou avoir un impact sur la capacité de votre Mineur à faire ce qui pourrait être requis. Si vous pensez que quelque chose pourrait être important mais que vous n'en êtes pas sûr, veuillez l'inclure :

5. Si votre Mineur a moins de 16 ans, vous devrez l'accompagner sur le plateau ou dans le studio et être accessible pendant qu'il est sur le plateau ou dans le studio. Si votre Mineur est âgé de 16 ans ou plus, vous avez le droit d'être accessible à tout moment lorsqu'il est sur le plateau ou en studio. En tant que Parent, vous ne pouvez pas interférer avec la production, sauf si cela est nécessaire pour assurer la santé et la sécurité de votre Mineur.
6. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devrez désigner un·e accompagnateur·rice (une personne âgée d'au moins 18 ans qui n'est pas un employé de la Production). Il est fortement recommandé que cette personne ait votre confiance pour agir dans l'intérêt de votre Mineur.

Signature du Parent/Tuteur légal _____

Date _____

Nom du mineur (en caractères d'imprimerie) _____